



CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU  
DE PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE-FORMATEUR  
(C.A.F.I.P.E.M.F.)  
SESSION 2023

**Dossier d'inscription à retourner dûment complété par mail avec les pièces jointes EN FORMAT PDF : nom du fichier composé comme suit : NOM\_PRENOM\_CAFIPEMF\_DSSEN(numéro)\_Inscription2023 (fichier unique contenant tous les documents).**

**A l'adresse mail suivante : [concours.administratifs@ac-clermont.fr](mailto:concours.administratifs@ac-clermont.fr) le 07 juillet 2022 à 16h00 au plus tard.**

**I – ETAT CIVIL**

**NOM D'USAGE :** ..... **PRENOM :** .....  
 Nom patronymique : ..... né(e) le : .....  
 à : ..... Département : .....  
 Adresse : .....  
 Ville : ..... Code postal : .....  
 Tel : ..... Tel portable : .....  
 Adresse mel personnel : .....  
 Adresse mel académique : ..... ac-clermont.fr  
 (Adresse de messagerie académique obligatoire pour l'envoi de tout courriel)

**II – SITUATION PROFESSIONNELLE**

**POSITION :**  En activité  En détachement  En disponibilité  
**CORPS :** ..... **DATE TITULARISATION :** .....  
**POSTE OCCUPÉ (professeur des écoles, directeur, adjoint, conseiller pédagogique à titre dérogatoire, etc.) :** .....  
 Ancienneté au 31 décembre 2023 (année d'organisation de l'examen) : ..... (cf. I-Prof)  
 Département d'exercice : ..... Circonscription : .....  
 Affectation actuelle :  Ecole maternelle /  Ecole élémentaire /  Autre : .....  
 Classe: .....  
 Nom de l'école: ..... Tel : .....  
 Numéro RNE(format 0000000Y) : .....  
 Adresse: ..... Code postal: .....  
 Ville: ..... Circonscription: .....  
 Horaires de l'école (matin et après-midi): ..... et .....

**III – FONCTIONS ET POSTES OCCUPÉS DEPUIS 5 ANS**

Années scolaires	Établissement d'exercice-Niveau de classe	Cocher la case qui convient	
		Temps plein	Temps partiel*
2021/2022			
2020/2021			
2019/2020			
2018/2019			
2017/2018			

\*Pour les services à temps partiel, précisez la quotité : 50%, 80%, ...



## CANDIDATURE ADMISSION 2023

Je certifie qu'il s'agit de ma première inscription au CAFIPEMF



**Je présente donc l'épreuve 1 et 2 en 2022-2023 conformément à l'arrêté du 4 mai 2021**



**Je dois également choisir l'observation pour l'épreuve 1 (séquence 1) et si je souhaite bénéficier d'un temps d'observation complémentaire (choix à confirmer auprès des DSDEN avant le 31 décembre 2022).**

Français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle

Mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle

Observation complémentaire pendant l'épreuve au choix du candidat :

Temps d'enseignement complémentaire sur un autre domaine d'enseignement du programme (français ou mathématiques) max 20 minutes concerne uniquement les candidats qui ne bénéficient pas d'aménagement

**Je suis directeur d'école déchargé de classe ou conseiller pédagogique faisant fonction :**

je ne souhaite pas bénéficier de l'aménagement, je passe les épreuves 1 et 2 (choix de l'observation / temps complémentaire ↑)

**OU**

je souhaite bénéficier de l'aménagement de l'épreuve n°1 (choix de l'observation aménagée/thème ↓)



**Je dois également choisir l'observation pour l'épreuve 1 aménagée (séquence 1) et le thème de l'observation (choix à confirmer auprès des DSDEN avant le 31 décembre 2022).**

Directeur d'école déchargé de classe :

Animation par le candidat d'une réunion de nature pédagogique  
 Animation d'une action de formation professionnelle collective, initiale ou continue

Conseiller pédagogique :

Animation d'une action formation professionnelle collective

Thème de l'action collective de formation ou de la réunion pédagogique :

Français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle

Mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle

**PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER :**

- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité
- Attestation de la tenue de la visite conseil / entretien de l'IEN (document annexe 1)
- Etat des services d'enseignement complété (document annexe 2)

Je certifie que j'ai validé une des deux épreuves à la session précédente et je demande à conserver le bénéfice de ma note (Article 10 de l'arrêté du 4 mai 2021)

**PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER**

Relevé de note du C.A.F.I.P.E.M.F. de la session précédente



Je certifie avoir 3 années d'exercice en qualité de professeur des écoles maître formateur ou de conseiller pédagogique généraliste, titulaire du CAFIPEMF je souhaite me spécialiser dans l'option suivante :

- Arts visuels
- Education physique et sportive (EPS)
- Education musicale
- Enseignement en maternelle
- Enseignement et numérique
- Histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Langues et cultures régionales
- Langues vivantes étrangères
- Sciences et technologie

**PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER :**

- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité
- Attestation de la tenue de la visite conseil / entretien de l'IEN (document annexe 1)
- Justificatif d'admission à l'examen du C.A.F.I.P.E.M.F
- Etat des services d'enseignement complété (document annexe 2)

**ATTENTION, au-delà du 07 juillet 2022, 16h, vous ne pourrez plus vous inscrire ni modifier votre inscription au CAFIPEMF 2023. (Excepté votre choix d'épreuve de pratique professionnelle ou l'observation jusqu'au 31 décembre 2022)**

Fait à ..... le : ..... Signature candidat :



## TEXTES REGLEMENTAIRES

- Décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- Arrêté du 04 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- Circulaire n° 2021 du 19 mai 2021 parue au BOEN n°21 du 27 mai 2021 relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

## Nature des épreuves

### 1 - CAFIPEMF (modalités de l'arrêté du 04 mai 2021)

#### **1-1 Première épreuve d'admission**

**Cette épreuve comprend deux séquences immédiatement consécutives :**

- Séquence 1 : observation par le jury d'un temps d'enseignement en classe (60 minutes)
- Séquence 2 : entretien entre le candidat et le jury (60 minutes)

Aménagement de la première épreuve d'admission

Les candidats directeurs d'école déchargés de classe et les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique peuvent faire valoir les acquis de leur expérience professionnelle et bénéficier d'un aménagement d'épreuve pour la première épreuve uniquement.

Les candidats doivent impérativement en formuler le souhait au moment de l'inscription.

**Cette épreuve aménagée comprend deux séquences immédiatement consécutives :**

- Séquence 1 aménagée : observation par le jury d'une séance collective animée par le candidat dans le cadre de son contexte d'exercice professionnel (60 minutes)
- Séquence 2 aménagée : entretien entre le candidat et le jury, immédiatement consécutif au temps d'animation observé (60 minutes)

A titre exceptionnel, les candidats dont la situation d'exercice professionnel change après la clôture des inscriptions et qui ne se trouvent plus devant élèves lors de l'année scolaire de passation de l'examen peuvent également demander, avant la date de début de la session d'examen, l'aménagement de la 1<sup>e</sup> épreuve d'admission.

#### **1-2 Deuxième épreuve d'admission**

**Cette épreuve se compose de 4 séquences :**

- Séquence 1 : observation par le candidat, en présence du jury, d'un professeur des écoles en exercice dans une classe (60 minutes).
- Séquence 2 : analyse de la séance observée par le candidat avec le professeur des écoles concerné, en présence du jury (30 minutes).
- Séquence 3 : production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1.
- Séquence 4 : entretien du candidat avec le jury (60 minutes).



## ANNEXE 1

# Certification CAFIPEMF - SESSION 2023 - Attestation visite conseil IEN

### Identification du candidat

NOM : .....

NOM d'usage : .....

Prénom : .....

Circonscription : .....

Lieu d'exercice : .....

### Inspecteur, Inspectrice de l'Éducation Nationale

NOM, Prénom : .....

Circonscription : .....

**Certifie avoir mené auprès de Mme/M :** .....

**une visite conseil, le** .....

Fait à ..... le : ..... Signature de l' IEN :

Cette attestation visite conseil IEN doit être retourné par mail à [concours.administratifs@ac-clermont.fr](mailto:concours.administratifs@ac-clermont.fr), complété et signé par l'inspecteur du candidat au plus tard le 07 juillet 2022.



## ANNEXE 2

NOM – PRENOM DU CANDIDAT :

CAFIPEMF – session 2023 –

### ETAT DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT

Le présent état de service doit être complété par le candidat et visé par l'inspecteur, sous l'autorité duquel il est placé.

Fonctions (professeur des écoles, directeur, conseiller pédagogique à titre dérogatoire etc..)	Qualité Stagiaire/ Suppléant /titulaire	Quotité de services Tps complet/tps partiel (Indiquez la quotité par rapport à un temps complet, exemple 13/26 <sup>ème</sup> )	Établissement d'affectation	Services effectués
.....	.....	.....	.....	Du.....au
.....	.....	.....	.....	Du.....au
.....	.....	.....	.....	Du.....au
.....	.....	.....	.....	Du.....au
.....	.....	.....	.....	Du.....au
.....	.....	.....	.....	Du.....au

**INDIQUEZ LA DUREE TOTALE DES SERVICES EFFECTUES A TEMPS COMPLET AU 31/12/2022**

.....ANNEES .....MOIS

**NB** : Les candidats doivent obligatoirement être instituteur ou professeurs des écoles titulaires. Ils doivent également être en position d'activité. Les personnels en disponibilité, en détachement ou en congé de longue durée à la date de début de la session d'examen ne seront pas admis à se présenter aux épreuves.

Les candidats doivent justifier **d'au moins cinq années de services accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou non titulaire.**

Les candidats à l'épreuve **facultative complémentaire de spécialisation** doivent obligatoirement **être titulaires du CAFIPEMF** et justifier, au moment des épreuves, **d'au moins trois années d'exercice accomplies en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ou de conseiller pédagogique**

Signature du candidat

Date et Signature de l'EN

.....

**Cet état des services doit être retourné par mail à [concours.administratifs@ac-clermont.fr](mailto:concours.administratifs@ac-clermont.fr), complété et signé par l'inspecteur du candidat au plus tard le 07 juillet 2022.**